



## Déclaration UNSA Education CDEN – 15/02/2019

Madame Le Préfet,  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Madame la représentante du conseil départemental,  
Mesdames, messieurs les membres du CDEN,

Ce CDEN réuni aujourd'hui dans sa nouvelle composition fait suite aux élections professionnelles de décembre 2018. Nous engageons notre nouveau mandat par la réaffirmation de quelques principes qui animent l'UNSA-Éducation : le dialogue social, la recherche d'équité pour les territoires, le devoir de transparence, le respect de la laïcité, et la défense de l'école publique.

La question à l'ordre du jour de cette instance traite de la carte scolaire. En premier lieu, nous dénonçons l'affichage en trompe-l'œil où le Ministère joue un tour de passe-passe pour dissimuler la suppression de 2085 emplois qu'il convertit en heures supplémentaires dans le secondaire.

L'UNSA-Education le redit : les heures supplémentaires et les postes ce n'est pas pareil, ni pour les élèves, ni pour les professeurs. Ces mesures vont mettre encore un peu plus sous pression les établissements alors que les enseignants ont exprimé leur opposition aux heures supplémentaires imposées, au travers de la pétition lancée par le SE-Unsa en septembre. La suppression des emplois va mettre les établissements sous une pression intenable. En effet ils devront à la fois accueillir plus d'élèves et mettre en œuvre des réformes structurelles importantes comme au lycée général et technologique ou dans la voie professionnelle. Pour l'UNSA-Education, modifier et élargir l'offre de formation pour chacun des élèves sans dégrader les taux d'encadrement, préserver les nécessaires groupes à effectifs réduits et l'accompagnement personnalisé tiendra de la quadrature du cercle. La martingale des heures supplémentaires se heurtera aux contraintes organisationnelles et humaines. On peut clairement se demander comment cela va pouvoir fonctionner.

Si pour les personnels enseignants, le ministère a la délicatesse de dissimuler les suppressions derrière les heures supplémentaires, il ne s'encombre pas de cette même attention pour les personnels administratifs. Dans notre académie ce sera - 13 postes, -4 dans le département. Année après année, nous constatons l'épuisement des collègues chargés de soutenir l'action éducative

dans les établissements comme dans les services et la réponse est claire et malheureusement méprisante pour ces emplois. Nul doute qu'à un moment, il faudra assumer ces décisions et rendre compte d'une qualité de service dégradée. Pourtant, les collègues administratifs ne manquent pas d'efficacité ou d'adaptabilité mais parce qu'à l'impossible nul n'est tenu. Et si tout n'est pas une affaire d'effectif, il y a des constats à faire : la charge augmente, les métiers se réforment, les personnels répondent présents mais auront, une fois le plancher atteint, un besoin de préservation que chacun comprendra.

Dans le premier degré, bien que nationalement positive et malgré une baisse démographique, la dotation ne permettra pas à la fois de répondre aux priorités ministérielles et aux besoins identifiés sur le terrain :

- Achever le dédoublement voulu pour les classes de CP et CE1 en éducation prioritaire.
- Améliorer les conditions d'enseignement en maternelle où les classes sont très souvent surchargées au regard des enjeux de réduction des inégalités dès le plus jeune âge.
- Préserver et structurer l'offre éducative en milieu rural.
- Consolider les Rased et les moyens en ASH.
- Avoir des marges pour avancer sur la direction d'école pour laquelle les discussions sont attendues lors de ce premier trimestre 2019.

Nous en sommes ici à l'étape de la déclinaison locale qui donne à voir concrètement des arbitrages budgétaires nationaux qui affichent des chiffres pas toujours signifiants et des discours politiques qui expliquent que tout sera mieux l'année prochaine, qu'il s'agisse du 1<sup>er</sup> comme du 2<sup>nd</sup> degré.

En Deux-Sèvres, notre dotation négative, certes à -1, mais négative quand même, a confirmé les nombreuses fermetures et celles-ci résonnent à nos oreilles comme un couperet que nos collègues sur le terrain craignent, même quand ils ont pleinement conscience des effectifs de leur école. Beaucoup d'écoles proches du seuil de fermeture doivent encore susciter toute votre compréhension. Nous attirons à nouveau votre attention sur l'ensemble de ces écoles qui flirtent avec les seuils et pour qui une fermeture a été prononcée. Convertir ces fermetures en conditionnelle permettrait de se donner le temps nécessaire à une meilleure analyse de l'évolution des effectifs.

Pour l'Unsa-Education, les écoles des communes nouvelles doivent également être approchées avec égard et modération. La réorganisation territoriale des communes doit nous amener à être vigilants, et nous pensons qu'il est « urgent de ne rien faire » et de laisser vivre politiquement ces nouveaux périmètres, une année, avant que l'Education Nationale opère à l'intérieur.

Nous alertons à nouveau sur la concurrence des écoles privées. Elle est d'autant plus vraie que les temps sont durs également pour celles-ci ; nos collègues rapportent même des postures et des agissements agressifs sur le terrain à l'encontre de l'école publique. Ne fragilisons pas davantage les écoles publiques par une fermeture de classe qui dégraderait les conditions d'accueil des élèves.

A l'UNSA-Education, nous revendiquons :

- La prise en compte des enfants de 2 ans 1/2 dans les ZRR.
- 24 élèves par classe maximum de la maternelle au lycée.
- 20 élèves par classe dans les territoires dont les populations rencontrent des difficultés.
- 12 élèves en EGPA, et 10 en ULIS.
- 15 élèves dans les classes de TPS et 12 pour les dispositifs UPE2A.
- Nous revendiquons une prise en compte des élèves inscrits en ULIS dans l'effectif global de l'école.

Ces critères pris en compte nous auraient permis d'entendre plus souvent « ouverture » que nous avons eu à l'entendre lors du CTSD.

Alors que les effectifs nous montrent des situations sans équivoques en bas de tableau de transparence, nous savons que des écoles présenteront des classes surchargées, effectueront des répartitions au casse-tête, épuiseront les collègues et ne permettront pas de recueillir les conditions nécessaires aux bons apprentissages des élèves. Et nous constaterons avec amertume que notre dotation négative l'est encore dans divers sens du terme.

Cependant, et malgré cela, lors du CTSD du 7 février dernier, l'UNSA éducation s'est positionnée, M. Le Directeur Académique, favorablement à votre proposition de carte scolaire. Evidemment, nous ne nous réjouissons pas des fermetures annoncées ; mais vous avez appliqué une baisse des seuils en maternelle de 30 à 28 élèves par classe. L'effort apporté sur les décharges de direction (5,50 ETP) est un signal fort en faveur de la direction d'école que nous soutenons. D'ailleurs, nous sommes intervenus tout au long du CTSD et nous avons été entendu pour le maintien ou le renforcement de ces décharges de direction. Nous avons aussi argumenté pour que les situations de fermeture à -1, -2 voire -3 élèves en dessous des seuils soient abandonnées. C'est avec satisfaction que nous constatons que ces situations « limites » ne sont pas sanctionnées immédiatement. Enfin, vous maintenez tous les postes de PDMQDC (Plus De Maître Que De Classe) sauf 1 (Argenton l'Eglise) pour donner suite au choix de l'équipe enseignante.

L'UNSA Education défend depuis leur création ces postes de PDMQDC qui apportent soutien et alternatives pédagogiques aux équipes enseignantes : en renforçant l'encadrement des élèves dans les zones les plus fragiles afin de prévenir, dans un contexte d'enseignement « ordinaire », la difficulté scolaire ; en permettant de nouvelles organisations pédagogiques au sein même de la classe.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous avons décidé d'envoyer un signal d'encouragement. L'ensemble de la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré n'est donc pas que négatif, et une fois n'est pas coutume, nous avons cette fois-ci, à l'UNSA-Education décidé de prioriser, lors du dernier CTSD, les aspects positifs.

